

Niort, le 19 avril 2005

Monsieur le Maire,

Le 16 mai prochain, lundi de Pentecôte, devrait être, selon la loi, une journée travaillée supplémentaire pour les seuls salariés de notre Pays (40% de la population active). En effet, vous n'êtes pas sans ignorer que la loi n° 1350 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a prévu de financer les mesures en faveur des personnes dépendantes par ce moyen injuste et qui rompt avec la solidarité nationale.

Bon nombre d'élus, maires, conseillers généraux, députés, de l'actuelle majorité gouvernementale et aussi de l'opposition, s'élèvent avec force contre cette mesure. Par ailleurs, plusieurs syndicats de salariés, d'enseignants et d'autres personnes de la société civile, qui ont bien compris que ce texte aura des conséquences néfastes sur le plan économique et désastreuses pour le tissu social et associatif s'élèvent aussi contre cette décision.

Tous ces opposants se retrouvent au sein du collectif des « amis du lundi », qui œuvre pour proposer l'annulation de cette mesure que l'on peut qualifier aujourd'hui d'inique.

En votre qualité de Maire, j'aimerais connaître la décision que vous avez prise concernant les agents sous votre autorité, si, comme bien d'autres maires de votre sensibilité politique, vous mettez tout en œuvre pour que les salariés de la collectivité que vous pilotez, ne soient pas dans l'obligation de travailler ce jour-là, et enfin, si vous avez l'intention de vous joindre au collectif des « amis du lundi ».

Bien entendu, une réponse positive de votre part à ces interrogations serait de nature à me rassurer quant à l'avenir de nos mobilisations ultérieures sur des sujets d'une telle importance.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Geneviève GAILLARD